



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GENERAL

TRANS/WP.29/923
17 avril 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

PROJET DE COMPLÉMENT 3 AU RÈGLEMENT No 112

(Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté à sa vingt-troisième session par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié, suite à la recommandation du WP.29 adopté à sa cent vingt-neuvième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/2003/12, sans modification (TRANS/WP.29/909, par. 128).

Annexe 4, paragraphe 1.1.1.1, ajouter un nouvel alinéa d), libellé comme suit:

"d) Dans le cas d'un feu de croisement conçu pour fournir un éclairage en virage au moyen d'une source lumineuse complémentaire, cette source lumineuse est allumée pendant une minute et éteinte pendant neuf minutes uniquement pendant que le feu-croisement fonctionne (voir annexe 4 - appendice 1)."

Ajouter une nouvelle annexe 4 - appendice 1, libellé comme suit :

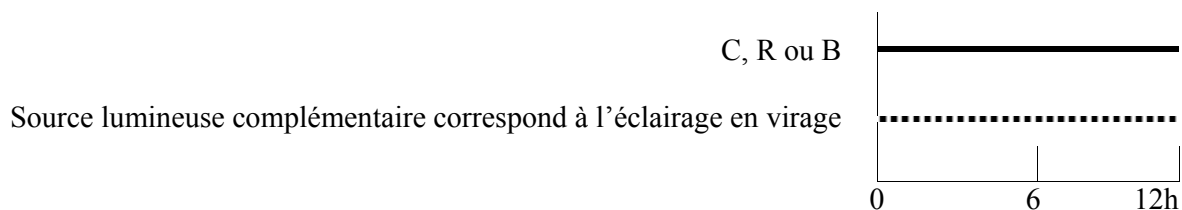
"Annexe 4 - appendice 1

TABLEAU SYNOPTIQUE DES DURÉES D'ALLUMAGE POUR LES ESSAIS DE STABILITÉ DU COMPORTEMENT PHOTOMÉTRIQUE

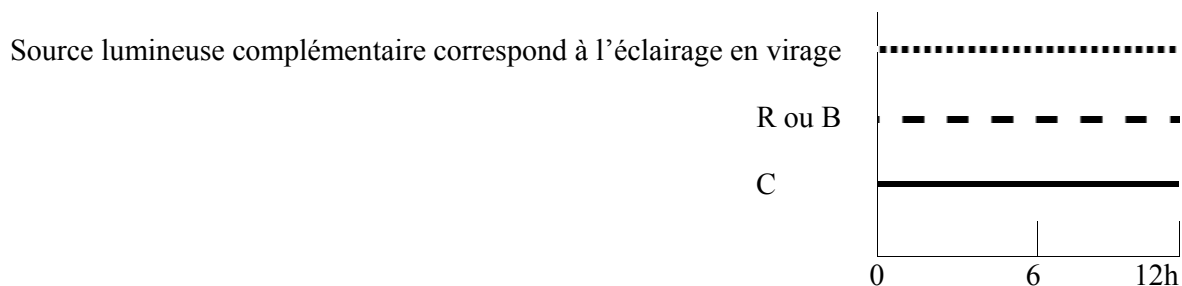
- Abréviations:
- C: feu-croisement
 - R: feu-route ($R_1 + R_2$: deux feux-route)
 - B: feu-brouillard avant
 - - - - : représente un cycle comprenant 15 mn d'extinction et 5 mn d'allumage
 - : représente un cycle comprenant 9 mn d'extinction et 1 mn d'allumage

Toutes les combinaisons de projecteurs et de feux-brouillard avant suivantes (avec indication du marquage) sont données à titre d'exemple, la liste n'étant pas exhaustive.

1. C ou R ou B (HC ou HR ou B)

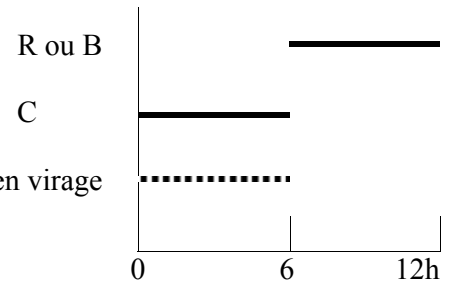


2. C+B (HC B) ou C+R (HCR)



3. C+B (HC B/) ou HC/B ou C+R (HC/R)

Source lumineuse complémentaire correspond à l'éclairage en virage



_____ "